

**Andrea Riccardi, *L'hiver le plus long. 1943-1944 :
Pie XII, les Juifs et les nazis à Rome***

Olivier Rota



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/tsafon/711>

DOI : 10.4000/tsafon.711

ISSN : 2609-6420

Éditeur

Association Jean-Marie Delmaire

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2018

Pagination : 182-183

ISSN : 1149-6630

Référence électronique

Olivier Rota, « Andrea Riccardi, *L'hiver le plus long. 1943-1944 : Pie XII, les Juifs et les nazis à Rome* », *Tsafon* [En ligne], 75 | 2018, mis en ligne le 06 mai 2019, consulté le 26 juin 2021. URL : <http://journals.openedition.org/tsafon/711> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/tsafon.711>

Ce document a été généré automatiquement le 26 juin 2021.

Tsafon. Revues d'études juives du Nord

Andrea Riccardi, *L'hiver le plus long. 1943-1944 : Pie XII, les Juifs et les nazis à Rome*

Olivier Rota

RÉFÉRENCE

Andrea Riccardi, *L'hiver le plus long. 1943-1944 : Pie XII, les Juifs et les nazis à Rome*, Paris, Desclée de Brouwer, 2017, 448 p., 24,90 €

- 1 L'ouvrage d'Andrea Riccardi couvre la période d'occupation allemande de Rome, entre septembre 1943 et juin 1944 : neuf mois pendant lesquels les institutions catholiques ont été sollicitées pour dissimuler des militaires et des réfractaires au travail obligatoire, puis des Juifs, après la rafle du 16 octobre.
- 2 La résistance des autorités italiennes face aux demandes de déportation formulées par les nazis est connue. Si l'État fasciste avait adopté des lois raciales avant-guerre, il n'en avait pas moins refusé, jusqu'en 1943, de livrer aux Allemands les Juifs présents sur son territoire. Pendant la période d'occupation allemande, la proximité des armées alliées et la perspective d'une libération prochaine ont probablement limité les phénomènes de collaboration. La population italienne oscilla de fait entre résistance passive et résistance active à l'occupant. Quant à l'Église catholique, elle joua un rôle majeur dans le sauvetage des Juifs à Rome.
- 3 Comment se mit en place l'hospitalité des clandestins dans les institutions catholiques, alors même que la ville était contrôlée par l'armée allemande ? Quelle relation les hautes instances de décision ecclésiastique entretenirent-elles avec l'occupant ? Et quelle fut la place du pape Pie XII dans les dispositifs de secours et de protection dont ont bénéficié les Juifs à Rome ? C'est à ces questions que répond l'ouvrage d'Andrea Riccardi.

- 4 L'ouvrage identifie les nombreux décideurs du monde ecclésial qui eurent leur part dans la dissimulation des quelque 10 000 Juifs cachés dans les maisons privées, les couvents, les paroisses, les hôpitaux, les bâtiments institutionnels et les territoires du Vatican. Parmi ces décideurs, il en est un dont l'action fut décisive : le substitut à la Secrétairerie d'État, Mgr Montini, futur Paul VI. Responsable des questions extraordinaires, M^{gr} Montini fut chargé d'accompagner les secours apportés par les institutions religieuses. Sollicité par les institutions féminines, il les autorisa à ne pas tenir compte des règles de clôture, afin de leur permettre d'accueillir des hommes et des familles dans leurs bâtiments. Ses services ont répondu aux multiples sollicitations d'aide et d'asile, nombreuses après octobre 1943.
- 5 Alors que se jouait une épreuve de force entre l'occupant allemand et le Vatican, la Secrétairerie d'État a assuré la protection des institutions religieuses en envoyant à chacune d'entre-elles, le 25 octobre 1943, une lettre accompagnée d'une affiche signée par le général Stahel, responsable allemand de la zone romaine, stipulant que « Cet édifice est utilisé à des fins religieuses et dépend directement de l'État de la Cité du Vatican. Toutes perquisitions et réquisitions sont interdites ». Des affiches furent placardées à l'entrée des bâtiments cachant des clandestins, même lorsque ces bâtiments ne bénéficiaient pas de l'extraterritorialité vaticane. Probablement cette initiative fut décisive : l'occupant allemand, conscient que le *statu quo* avec les autorités ecclésiastiques garantissait le maintien de l'ordre à Rome, n'osa pas franchir le seuil des institutions religieuses.
- 6 *L'hiver le plus long* constitue une étude très bien documentée et, à plusieurs titres, éclairante. La question des « silences » de Pie XII y trouve des réponses. Si aucune trace d'archives ne permet d'affirmer que Pie XII aurait parlé, il reste que le pape était au courant des actions de la Secrétairerie d'État et des institutions catholiques romaines. Il aurait pu s'opposer au sauvetage, mais le ne fit pas. Il laissa toute liberté à l'intérieur du Latran pour accueillir des personnes pourchassées par l'occupant, en dépit des risques de représailles et d'invasion. Ce faisant, A. Riccardi rappelle combien « tous les religieux, tout en excluant l'existence d'un ordre écrit, répondirent unanimes qu'ils avaient agi selon le désir du pape et entièrement selon sa volonté ». Or, aucune consigne ne fut donnée. Mais la Cité du Vatican et le Latran jouaient de leur extraterritorialité pour abriter des réfugiés. Aussi, l'auteur avance-t-il que « Pie XII donnait l'exemple de l'hospitalité. À Rome, parmi les religieux et les ecclésiastiques, on savait que de nombreuses personnes se cachaient au Latran, à l'abri de la cathédrale du pape. On savait que de nombreux réfugiés étaient accueillis dans la villa pontificale. Il n'y avait pas de doute : le pape souhaitait que les couvents ouvrent leurs portes. Le monde religieux romain en avait conscience ». Si Pie XII demeura silencieux, son attitude fut interprétée comme un blanc-seing par les institutions religieuses pour cacher des Juifs. L'hypothèse, formulée de manière convaincante par A. Riccardi, mérite qu'on s'y attarde.